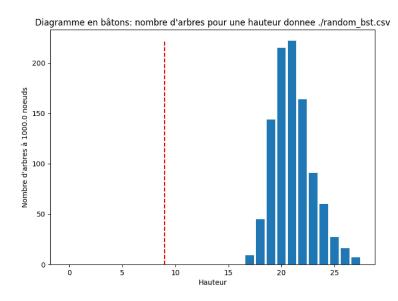
TP n°21 - Équilibrage des ABR - Corrigé

Exercice 1 (Analyse de l'équilibre d'ABR générés aléatoirement sans rééquilibrage).

Distribution des hauteurs pour 1000 arbres de 1000 nœuds générés aléatoirement sans rééquilibrage. La hauteur optimale (celle correspondant à un arbre complet) est indiqué en pointillés rouges :



Exercice 2 (Les arbres AVL sont équilibrés).

1. Soit \mathcal{A} l'ensemble des arbres AVL. Montrer qu'il existe une constante c > 1 telle que, pour tout $t \in \mathcal{A}$, on a :

$$c^{h(t)+1} - 1 \le n(t) \le 2^{h(t)+1} - 1$$

Que vaut c?

- 2. En déduire que les arbres AVL sont équilibrés au sens de la première définition.
- **3.** Donner la plage de valeurs de hauteur pour des arbres AVL à 1000 nœuds puis à 100000 nœuds. Quelle aurait été la borne supérieure de cette plage de valeurs sans la propriété AVL?

Corrigé de l'exercice 1.

[Retour à l'énoncé]

1. La majoration a déjà été démontrée pour tous les arbres binaires, donc a fortiori pour les arbres AVL. On se concentre donc uniquement sur la preuve de la minoration. On montre cette propriété par induction structurelle : soit c > 1 une constante. Soit $t \in \mathcal{A}$.

$$\mathcal{P}(t): c^{h(t)+1} - 1 \le n(t)$$

Cas de base. Pour l'arbre vide, on a h(E)=-1 et n(E)=0. L'inégalité ci-dessus donne

$$0 = c^0 - 1 < 0$$

qui est vraie. Donc $\mathcal{P}(E)$ est vraie.

Induction. On fixe $t \in \mathcal{A} \setminus \{E\}$, on considère l'ordre structurel \leq sur \mathcal{A} et on suppose que, $\forall t' \prec t$, $\mathcal{P}(t')$ est vraie (hypothèse d'induction).

Comme $t \neq E, t$ a été construit avec le constructeur N et on a $t = N(\ell, x, r)$. Par définition de l'ordre structurel, $\ell \prec t$ et $r \prec t$: on peut donc appliquer l'hypothèse d'induction à ces deux sous-arbres :

$$\ell \prec t \rightarrow c^{h(\ell)+1} - 1 \leq n(\ell)$$

$$r \prec t \rightarrow c^{h(r)+1} - 1 \leq n(r)$$

Or, par définition $n(t) = 1 + n(\ell) + n(r)$, on a donc :

$$n(t) = 1 + n(\ell) + n(r) \ge 1 + (c^{h(\ell)+1} - 1) + (c^{h(r)+1} - 1)$$

$$\Leftrightarrow n(t) > c^{h(\ell)+1} + c^{h(r)+1} - 1$$

La hauteur de t est définie inductivement par :

$$h(t) = 1 + \max(h(\ell), h(r))$$

Procédons par disjonction des cas

Supposons que $h(l) \ge h(r)$. On a donc h(t) = 1 + h(l) et $0 \le h(l) - h(r) \le 1$ car $t \in \mathcal{A}$ est supposé AVL.

$$\begin{split} n(t) & \geq c^{h(\ell)+1} + c^{h(r)+1} - 1 \\ & = c^{h(\ell)+2} \left(\frac{1}{c} + c^{h(r)+1-h(l)-2} \right) - 1 \\ & = c^{(h(\ell)+1)+1} \left(\frac{1}{c} + \frac{1}{c^{h(l)-h(r)+1}} \right) - 1 \\ & = c^{h(t)+1} \left(\frac{1}{c} + \frac{1}{c^{h(l)-h(r)+1}} \right) - 1 \\ & \geq c^{h(t)+1} \left(\frac{1}{c} + \frac{1}{c^2} \right) - 1 \text{ car } c > 1 \text{ et } h(l) - h(r) \leq 1 \end{split}$$

Si on arrive à trouver une constante c > 1 telle que :

$$\frac{1}{c} + \frac{1}{c^2} \ge 1$$

c'est gagné. Et tant qu'à faire, on cherche le plus grand c>1 possible vérifiant cette condition : dans ce cas, on aura démontré notre minoration

$$n(t) \ge c^{h(t)+1} - 1$$

avec c > 1 optimale : c'est la minoration la plus fine que l'on puisse trouver.

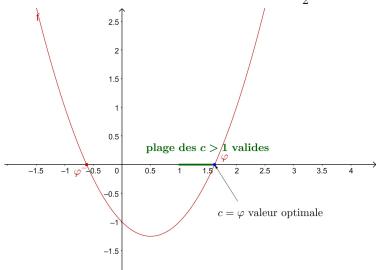
Cherchons donc tous les c>1 vérifiant :

$$\frac{1}{c} + \frac{1}{c^2} \ge 1$$

De telles valeurs de c vérifient donc (on multiplie par $c^2 > 0$ de deux côtés et on passe tout à droite par exemple) :

$$P(c) \le 0$$

où $P(X)=X^2+X-1$. Ce polynôme du second degré a deux racines réelles : l'une positive, $\varphi=\frac{1+\sqrt{5}}{2}\approx 1.6$ (nombre d'or) et une autre négative $\varphi^-=\frac{1-\sqrt{5}}{2}$.



L'inégalité est donc vraie pour tous les $c \in]1; \varphi]$, mais elle est optimale (car il y a égalité et non minoration lors de la dernière étape) pour :

$$c=\varphi=\frac{1+\sqrt{5}}{2}\approx 1.6$$

On a donc montré que, pour cette valeur de $c = \varphi > 1$, $\mathcal{P}(t)$ est vraie (et optimale!) sous hypothèse d'induction.

Supposons que $h(r) \ge h(l)$. Ce cas se traite de manière totalement symétrique.

On a donc montré que dans les deux cas de la disjonction, $\mathcal{P}(t)$ est vraie (et optimale!) sous hypothèse d'induction.

Conclusion : Par principe d'induction, la propriété est vraie pour tous les arbres binaires AVL avec $c = \varphi = \frac{1+\sqrt{5}}{2} > 1$.

2. On a déjà, en prenant le logarithme base 2 de la deuxième inégalité que :

$$\lceil \log_2(n(t)+1) \rceil - 1 \le h(t)$$

On prend le logarithme base c > 1 de l'inégalité de gauche pour trouver la majoration :

$$h(t) \le \left| \log_{\varphi}(n(t) + 1) \right| - 1$$

On donc écrire:

$$\lceil \log_2(n(t)+1) \rceil - 1 \le h(t) \le \left| \log_{\varphi}(n(t)+1) \right| - 1$$

ce qui se réécrit :

$$\lceil \log_2(n(t)+1) \rceil - 1 \le h(t) \le \underbrace{\frac{\ln(2)}{\ln(\varphi)}}_{\approx 1.44} \lfloor \log_2(n(t)+1) \rfloor - 1$$

- **3.** Pour n(t) = 1000, on obtient $h(t) \in [9; 13]$
 - Pour n(t) = 100000, on obtient $h(t) \in [16; 24]$

C'est beaucoup mieux que la majoration sur les arbres binaires générale qui est :

$$h(t) \le n(t) - 1$$

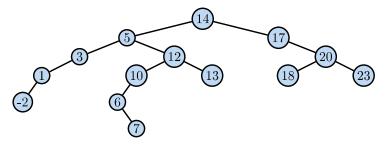
- Pour n(t) = 1000, on obtient $h(t) \in [9; 999]$
- Pour n(t) = 100000, on obtient $h(t) \in [16; 99999]$

Exercice 3 (Opérations de rotation (gauche ou droite) autour d'un nœud).

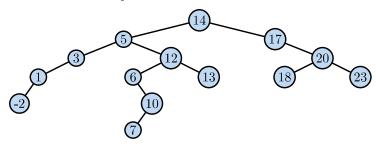
- 1. Au considère l'ABR de la figure ci-dessous (c'est le même arbre que celui du premier TP sur les ABR!). Dessiner l'arbre obtenu après une rotation droite autour du nœud d'étiquette 10.
- 2. A partir de l'arbre modifié, faire à présent une rotation gauche autour du nœud d'étiquette 17 de l'arbre donné ci-dessus.
- 3. Faire à présent une rotation droite autour du nœud d'étiquette 14.
- 4. Montrer que les opérations de rotation gauche et droite conservent la propriété d'ABR (et vérifiez le sur vos manipulations précédentes!)

Corrigé de l'exercice 2.

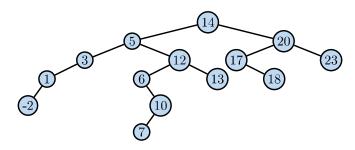
[Retour à l'énoncé]



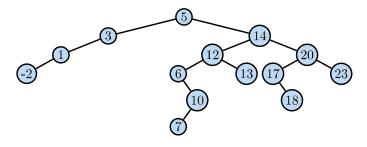
1. Rotation droite autour du nœud d'étiquette 10 :



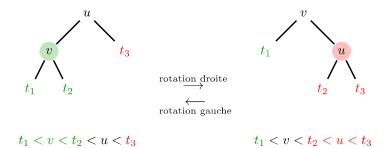
2. Rotation gauche autour du nœud d'étiquette 17 :



${\bf 3.}\;$ Rotation droite autour du nœud d'étiquette 14 :



4. Repartons du schéma décrivant les opérations de rotation gauche et droite :



Si l'ordre $t_1 < v < t_2 < u < t_3$ est vrai à gauche, il reste vrai à droite après une rotation droite et réciproquement, s'il est vrai à droite, il reste vrai après une rotation gauche.